



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

universités

Question écrite n° 19162

Texte de la question

M. Guy Lengagne appelle l'attention de M. le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche sur les difficultés d'insertion professionnelle que rencontrent les étudiants qui poursuivent leurs études jusqu'à l'obtention d'un doctorat. En effet, les employeurs attachent souvent beaucoup plus d'importance à l'expérience professionnelle qu'aux diplômes, ils privilégient également les candidats les plus jeunes : ceux qui ont interrompu leurs études à l'issue d'un diplôme de niveau « bac + 2 » à « bac + 3 ». Paradoxalement, poursuivre ses études afin de mieux se former peut devenir un handicap. Dans la Lettre à tous ceux qui aiment l'école, sont annoncés des « postes d'accueil pour des centaines de postdoctorants, dont on sait que beaucoup se plaignent de ne pas trouver de travail correspondant à leur qualification ». Cette initiative appelle sans doute quelques éclaircissements relatifs à son organisation pratique et aux moyens qui y sont affectés : il lui demande de bien vouloir les lui fournir.

Données clés

Auteur : [M. Guy Lengagne](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (5^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 19162

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : jeunesse et éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 juin 2003, page 4188